

CONSEIL D'ETAT, SECTION D'ADMINISTRATION.

A R R E T

n° 124.091 du 10 octobre 2003

A.81.451 /VI-14.882

En cause : **la Société anonyme Etablissements
Maurice WANTY,**

ayant élu domicile chez
Me Eric BALATE, avocat,
rue du Gouvernement, 50,
7000 Mons,

contre :

la Ville de Charleroi,

ayant élu domicile chez
Me Jean BOURTEMBOURG, avocat,
rue de Suisse, 24,
1060 Bruxelles.

LE PRESIDENT F.F. DE LA VI^e CHAMBRE,

Vu la requête introduite le 7 décembre 1998 par la Société anonyme "Etablissements Maurice WANTY" qui demande l'annulation de la décision de la ville de Charleroi ne retenant pas sa candidature en vue de l'adjudication restreinte de divers travaux de distribution d'eau à réaliser dans la région de Charleroi ;

Vu les mémoires en réponse et en réplique régulièrement échangés;

Vu la lettre du 23 juin 2003 adressée au Conseil d'Etat par la requérante;

Vu le rapport de M. DEROUAUX, Premier auditeur chef de section au Conseil d'Etat, rédigé sur la base de l'article 59 du règlement général de procédure;

Vu l'ordonnance du 3 septembre 2003 ordonnant le dépôt du rapport et convoquant les parties à comparaître le 17 septembre 2003 à 9.30 heures;

Vu la notification de cette ordonnance et du rapport aux parties;

Entendu, en son rapport, M. HANSE, Conseiller d'Etat, Président f.f.;

Entendu, en ses observations, Me Nathalie TISON, loco Me Jean BOURTEMBOURG, avocat, comparaissant pour la partie adverse;

Entendu, en son avis conforme, M^{me} CARLIER, Auditeur;

Vu le titre VI, chapitre II, des lois sur le Conseil d'Etat, coordonnées le 12 janvier 1973;

Considérant que, par sa lettre précitée du 23 juin 2003, la requérante a fait savoir qu'elle se désistait de son recours; que rien ne s'oppose à ce que le désistement soit décrété,

D E C I D E :

Article 1^{er}.

Le désistement est décrété.

Article 2.

Les dépens, liquidés à la somme de 173,53 euros, sont mis à charge de la requérante.

Ainsi prononcé à Bruxelles, en audience publique de la VI^e chambre, le dix octobre deux mille trois par :

MM. HANSE,
HARMEL,

Conseiller d'Etat, Président de chambre f.f.,
Greffier.

Le Greffier,

Le Président f.f.,

P. HARMEL.

Ph. HANSE.